

## Commune de CHAMPILLON

## Séance du 30 septembre 2024

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 10

Convocation du 25 septembre 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

Absents non représentés : Mme DEON Marianne (excusée) ; M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; M. PHILIPPONNAT Charles (excusé) ; Mme Marie-Madeleine ADAM (non-excuse).

Absent représenté : Néant.

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

DELIBERATION 2024-33 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2024.

Les délibérations prises par le conseil :

2024-25 Désignation du secrétaire de séance

2024-26 Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2024

2024-27 Réfection de la douche dans l'appartement 9 rue Henri Martin

2024-28 Rapport d'activités CCGVM 2023

2024-29 Compléments au dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Champillon - Approbation

2024-30 Installation d'une machine à pain et convention pour la consommation électrique

2024-31 Suivi judiciaire – Propriété Hannequin

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

Le procès-verbal approuvé est signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de la dernière séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

*Big.*

Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN